

Prolongement de la voie bus à Saint-Germain-en-Laye jusqu'à Poissy

Le Département des Yvelines et le STIF viennent d'inaugurer la mise en service du prolongement du site propre dédié aux transports en commun, le long de la RD 190 sur le territoire des communes de Saint-Germain-en-Laye et Poissy.

La nouvelle voie de bus en site propre est un chantier exceptionnel qui se concrétise aujourd'hui. Cette opération, d'un montant de 1 160 000 euros financé par le STIF (75%) le Département, (22%) et la Commune de Poissy (3%), s'inscrit dans le cadre du traitement particulier de « points durs » bus qui a pour objectif de réaliser des aménagements permettant d'optimiser les temps de parcours et la régularité d'une ligne de bus pénalisée par des saturations de circulation.

Elle vise à améliorer les conditions d'exploitation de la ligne n°24 reliant les deux communes, en prolongeant de 1,2 km la voie bus existante et raccordée au carrefour RD 190 x RN 184. Ce carrefour saturé aux heures de pointe, génère des remontées de files jusqu'à l'avenue Fernand Lefebvre en entrée d'agglomération de Poissy. **Ainsi le prolongement de la voie bus va générer un gain de temps de 8 minutes pour les bus à l'heure de pointe du matin qui sont empruntés par 1800 voyageurs quotidiens.**

Les travaux préparatoires de dégagement d'emprises, engagés en août 2014, ont été suivis de la construction de la voie proprement dite, à compter de septembre 2014. Les travaux se sont poursuivis jusqu'en mars 2015 et les dernières finitions sont intervenues en avril 2015.

Les conditions de réalisation et le tracé ont été étudiés en vue d'éviter tout impact direct sur la forêt et afin de préserver au maximum les plantations d'alignement le long de la RD 190. Les arbres bordant le projet ont été élagués et quelques sujets ont été coupés pour les besoins de l'aménagement ou en raison de leur état sanitaire.

Le projet est l'aboutissement d'un travail d'équipe qui a été mené depuis mars 2014 par la Ville de Poissy, le Conseil Départemental des Yvelines et le Président de la Région Ile-de-France, en concertation avec les transporteurs et l'Office National des Forêts, gestionnaire de la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye.

L'objectif d'amélioration de la rapidité et de la régularité du réseau de transports en commun est d'offrir un service attractif pour les voyageurs constituant une offre alternative à la voiture. Le projet s'inscrit donc dans un cadre plus large d'une politique de déplacement plus respectueuse de l'environnement portée par le Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France et par le Schéma Départemental des Yvelines.

CONTACT PRESSE : Alexia Borrás - 01 39 07 70 77 – 06 65 72 86 35 - aborras@yvelines.fr
